

Puits ^{de} Les nouvelles S

Feuille d'information de la Mairie

n° 2002/2

Réunion du 21 Juin 2002

Présents: B de Valous, J Thenadey, F Balme, JF Joniaux
T Javelle, D Chauve, H Mariotte.
Excusés: D Saulgeot, AM Bayart

Le conseil municipal:

Confirme que le budget primitif a bien été voté au niveau du chapitre avec présentation détaillée des opérations uniquement pour information.

Decide de ne pas appliquer la revalorisation de l'indice 1015 à l'indemnité des adjoints.

Forme la commission d'appel d'offres:

Membres titulaires : Chauve Denis, Joniaux Jean François, Thenadey Joel.
Membres suppléants: Masson christelle, Mariotte Henri, Javelle Thierry.

Vote le compte administratif 2001 s'établissant comme suit:

Dépenses de fonctionnement:	491 089, 03
Recettes de fonctionnement:	809 059, 06
Excédent de fonctionnement reporté :	2 967 819, 93

Dépenses d'investissement :	164 847, 61
Recettes d'investissement:	16 842, 00
Excédent d'investissement reporté:	453 367, 91

Résultat de clôture :	3 591 152, 26
-----------------------	---------------

Accepte le devis de l'entreprise Genlisienne pour les travaux d'aménagement des chemins pour la somme de 5172,70 Euros TTC.

Accepte le devis Naudet et Marot pour l'aménagement de la décharge

Retient le devis de l'entreprise Martin pour la réfection de la toiture du logement communal, décide de demander un financement OPAH.

Réunion du 5 Aout 2002

Présents: B de Valous, J Thenadey, F Balme, T Javelle, D Chauve, H Mariotte, A Bayart, D Saulgeot.
Excusé : JF Joniaux
Absente : C Masson

Le Conseil Municipal:
Adopte la charte de développement du Pays Chatillonnais
Demande l'intégration de la Commune dans le périmètre définitif du
Pays Chatillonnais.

Réunion du 23 octobre 2002

Présents: B de Valous, J Thenadey, F Balme, T Javelle, D Chauve, H Mariotte, A
Bayart, D Saulgeot. JF Joniaux
Excusée : C Masson

Le Conseil municipal:

Fixe la redevance France Télécom soit 24 52 du kilomètre d'artère
Fixe la redevance à 16 34 du mètre carré d'emprise au sol

Décide d'accorder une subvention de 153 au Comité des Fêtes pour
sa participation au 14 Juillet et 153 pour l'organisation de Noël

Décide de placer 167 700 en bons du Trésor négociables, laisse toute
latitude au Maire pour effectuer le placement dans les intérêts au mieux de la
commune .

Autorise le Maire à signer les marchés pendant toute la durée de son
mandat.

Accepte la redevance due par EDF pour l'occupation du domaine public
communal soit 153 euros.

Confie la réalisation de support pour les vitrines d'affichage à Mr Rivas
pour la somme de 848,84 TTC.

Le Maire donne des informations sur le projet de la Communauté de
Communes, indique que le périmètre est arrêté par le Sous Préfet.

Mr Balme présente les plans et l'esquisse du projet d'école du Sivos
dont l'estimation est arrêtée à 668 700 HT